



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***16119903***Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -ENTRÉ
LE 16 AOUT 2016

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0449.688.337****Dénomination**(en entier) : **Splifar**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **Avenue du Marquis 10, 6220 Fleurus****Objet de l'acte : NOMINATION - DEMISSION**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Est tenue ce jour, le 25 juillet 2016, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, au siège social de la société.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

- le président : STRAZZANTE Joseph
- le secrétaire : STRAZZANTE Claudio

Vu le nombre restreint d'actionnaires, l'assemblée générale extraordinaire décide de ne pas nommer de scrutateur

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des actionnaires présents ou représentés, dont les noms, prénoms et adresses sont repris dans la liste de présence déposée auprès du bureau. Cette liste de présence mentionne également le nombre d'actions dont chaque actionnaire déclare disposer.

La liste de présence en question est contresignée par les membres du bureau qui en attestent ainsi de l'exactitude. Elle sera annexée au présent procès-verbal, en même temps que les procurations des personnes représentées.

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un administrateur ;

2. Nomination d'un nouvel administrateur

II. Étant donné que l'ensemble des actions sont représentées et que tous les administrateurs sont présents ou se sont désistés, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.

IV. Tous les actionnaires ont pris connaissance ou ont pu prendre connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix. Chaque action donne droit à une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour

1. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions d'administrateur présentée par Monsieur STRAZZANTE Claudio, domicilié Place Carnot n°5 à 08600 Givet, France. Cette démission prend cours à partir du 25 juillet 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur STRAZZANTE Angelo, domicilié Rue de Fosses n°9A boîte 20 à 5190 Ham-Sur-Sambre.

Son mandat prendra cours le 25 juillet 2016, en continuité du mandat d'administrateur de Monsieur STRAZZANTE Claudio et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai deux mille dix-sept.

Le mandat de l'administrateur venant d'être nommé est gratuit.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Dispositions finales

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les actionnaires/associés qui en ont fait la demande.

STRAZZANTE Joseph
Administrateur